

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'une autorisation d'exploiter un établissement public et de modification de l'enseigne

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Sarah UDRLOT, domiciliée à Massongex, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à modifier l'enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Cafétéria-bar d'une station-essence, sis sur la parcelle N° 2206, folio 31, au lieu-dit "Semilles"
Adresse	:	Avenue du Simplon 32
Enseigne	:	"TAMOIL" en lieu est place de la dénomination ancienne "STATION ESSENCE BP"
Prestations	:	service de petite restauration et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à une cafétéria-bar d'une station-essence
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au dimanche : 05 h.30 à 22 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 12 mars 2021.

Monthey, le 12 février 2021